

HABILITATION ELECTRIQUE

Recyclage B0L

Véhicule électrique / Engin électrique



Durée : 1 jour, 7 heures
Nombre de stagiaires : 10 maximum

1/2

Personnes concernées

Personnels effectuant des opérations sur des véhicules ou engins à énergie électrique embarquée ou dans leurs voisinages. En temps qu'encadrant et /ou exécutant d'opération d'ordre non électrique (Mécanique, carrosserie, hydraulique, etc....)

Prérequis

Avoir suivi la formation initiale.

Objectif

Organiser et réaliser des travaux d'ordre non électrique en toute sécurité dans un environnement présentant des risques électriques.

Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques électriques que présente l'environnement des véhicules ou engins

Réaliser le balisage de la zone de travail et la surveillance du personnel et des accès à cette zone

Rendre compte de son activité

Le tout dans le respect de la norme NFC18550

Programme

Partie théorique : Rappel

- Connaissances générales

Les grandeurs électriques

Les effets du courant sur le corps

Les zones d'environnement

Les titres d'habilitation

Les équipements de protection

La conduite à tenir en cas d'accident

- Organiser les opérations d'ordre non électrique

Les zones de travail

La surveillance électrique

Partie pratique :

La formation pratique est réalisée sur véhicule ou engin électrique représentatives de l'environnement de travail de l'apprenant

Pour tous renseignements, merci de contacter :

Carole DEVASSY

Courriel : c.devassy@neoprev.com

Téléphone : 02.31.53.82.18

HE-B0LR-07-2024

NEO PREV

**7 Rue Sophia Antipolis
14200 HEROUVILLE ST CLAIR
<http://neoprev.com>**

HABILITATION ELECTRIQUE

Recyclage B0L

Véhicule électrique / Engin électrique

2/2

Méthodes pédagogiques

Alternance théorique et pratique
Expositive/interrogative
Mise en situations pratiques

Evaluation et validation

A l'issue de l'évaluation théorique et pratique, le formateur sera en mesure d'émettre un avis écrit permettant au chef d'établissement de désigner son personnel en conséquence.

Validité

Un recyclage est préconisé tous les 3 ans à date anniversaire